

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : russe

**Lettre datée du 20 septembre 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 7 et le 20 septembre 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 20 septembre 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération
de Russie concernant l'application du mémorandum
sur la création de zones de désescalade (7 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 27 violations, dans les provinces d'Alep (8), de Lattaquié (8), de Hama (6) et d'Edleb (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dans les provinces d'Edleb (7), de Hama (3), d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 198. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 575,3965 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 septembre 2019)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (10), de Hama (4) et d'Edleb (9).

Le bureau turc a quant à lui recensé 6 violations, dans les provinces d'Edleb (3) et d'Alep (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Saya (province de Tartous) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Khcham (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 200. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 580,3465 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces de Lattaquié (10), d'Alep (8), d'Edleb (8) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 18 violations, dans les provinces d'Edleb (7), de Hama (7) et d'Alep (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Ezraa (province de Deraa), où 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,712 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 201. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 584,0585 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations, dans les provinces de Lattaquié (12), d'Alep (8), d'Edleb (8) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces d'Edleb (5) et de Hama (8).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 201. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 584,0585 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces d'Alep (10), de Lattaquié (7), d'Edleb (8) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces d'Edleb (15), de Hama (2) et de Lattaquié (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 201. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 584,0585 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 24 violations, dans les provinces d'Edleb (9), de Lattaquié (7), d'Alep (7) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 8 violations, dans les provinces d'Edleb (4), d'Alep (2) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Jabriyé (province de Homs), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 202. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 586,5335 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 37 violations, dans les provinces d'Alep (11) de Lattaquié (11), d'Edleb (10) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 25 violations, dans les provinces d'Edleb (13), de Hama (9), d'Alep (2) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Maarret Oum el-Haouch (province d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 203. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 589,0085 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations, dans les provinces d'Alep (6), de Lattaquié (11), d'Edleb (13) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (13), de Hama (10), d'Alep (2) et de Lattaquié (6).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 203. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 589 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations, dans les provinces d'Edleb (12), d'Alep (10), de Lattaquié (8) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans les provinces d'Edleb (6), d'Alep (2), de Lattaquié (4) et de Hama (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Tabiyé (province de Deïr el-Zor), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 204. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 591,4835 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations, dans les provinces de Lattaquié (11), d'Alep (8), d'Edleb (8) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 18 violations, dans les provinces d'Edleb (11), de Hama (4), de Lattaquié (2) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Irbin (province de Damas) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Bkarrama (province de Lattaquié) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Khan Cheïkhoun (province d'Edleb).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 207. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 598,8535 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 37 violations, dans les provinces de Lattaquié (10), d'Alep (10), d'Edleb (11) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dans les provinces d'Edleb (8), de Hama (4), d'Alep (1) et de Lattaquié (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 207. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 598,8535 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 45 violations, dans les provinces d'Edleb (15), d'Alep (13), de Lattaquié (13) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 44 violations, dans les provinces d'Edleb (20), de Lattaquié (11), de Hama (11) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 207. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 597,853 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 48 violations, dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (16), d'Alep (13) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 33 violations, dans les provinces de Lattaquié (16), d'Edleb (8), de Hama (8) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 207. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 598,8535 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (11), de Lattaquié (10), d'Alep (9) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), d'Edleb (9), de Hama (2) et d'Alep (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 207. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 598,8535 tonnes.
